

Département des Ardennes

MAIRIE DE

08220 CHAUMONT-PORCIEN

Tél : 03.24.72.32.89

Procès-verbal séance du 11 juillet 2022

Convocation le 04/07/2022

Le lundi 11 juillet 2022 à 20h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de monsieur Guy CAMUS, Maire.

Présents : Mesdames BERNARD Marie-Claude, MUTEREL Nadine, messieurs CAMUS Guy, LANEAU Philippe, DEVIE Jean, SAMYN Philippe, JADART Michel, MATHIEU Laurent et PAIN Anthony.

Absent excusé : Madame BENOIT Francine

Secrétaire de séance : Madame MUTEREL Nadine

Ordre du Jour :

- **APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE DU 17 JUIN 2022**
- **REPLACEMENT DES PORTES DE L'ATELIER COMMUNAL**
 - **DEPART LOCATAIRE**
 - **JURY DES FLEURS**
- **ORGANISATION FOIRE DE SEPTEMBRE**
- **QUESTIONS DIVERSES**

- APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE DU 17 JUIN 2022

Le compte rendu de la séance du 17 juin 2022, a été accepté à l'unanimité des membres présents.

- REMPLACEMENT DES PORTES DE L'ATELIER COMMUNAL

Suite aux observations lors de la séance du 17 juin 2022, monsieur LANEAU a recontacté la menuiserie FONDER.

Devis porte sans portillon, coût 7 034.32 €

Devis porte avec portillon, coût 9 720.40 €

Coût total : 16 754.72 €. Prix valables jusqu'au 4/08/2022.

Ces travaux permettront de sécuriser la manipulation auprès du personnel technique et viendront embellir la place du village. Avec le montant des subventions obtenues, les deux portes de taille hors normes reviennent à seulement 6 500.00 €.

Vu les devis de la menuiserie FONDER pour un montant total de 16 754.72 euros

Considérant l'obtention d'une subvention (DETR) d'un montant de 3 857.00 €

Considérant l'obtention d'une subvention sur le fonds de concours 2022, d'un montant de 6 301.00 €

Le conseil municipal,

DECIDE

Le plan de financement suivant :

Montant du projet : 16 754.72 euros

Fonds de concours : 6 301.00 euros

DETR : 3 857.00 euros

Autofinancement : 6 596.72 euros

AUTORISE le maire à engager la dépense et à signer tout document relatif à ces travaux.

- DEPART LOCATAIRE

Le locataire du 14 place de la mairie, libère son logement le 12 juillet 2022. Monsieur LANEAU Philippe, Président de la commission des bâtiments, demande à être assisté pour l'état des lieux de l'appartement, le mardi 12 juillet en matinée. Madame BERNARD Marie-Claude assistera Monsieur LANEAU Philippe.

Considérant que l'état des lieux sera effectué en date du 12 juillet 2022,

Et sous réserve de l'état des lieux,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, sous réserve de l'état des lieux, la restitution de la caution d'un montant de 350.00 € à monsieur BOYER Stéphane.

Dépense prévue au budget sur l'article 165 (dépôts et cautionnements reçus).

- JURY DES FLEURS

Les membres du Jury des fleurs seront de passage dans notre commune, le mardi 12 juillet 2022 à 15H00. Mesdames BERNARD Marie-Claude, conseillère municipale, Madame WATTIAUX Marie-Josée, présidente de l'association « Passions Fleurs », ainsi que monsieur CAMUS Guy, recevront et accompagneront les membres du Jury.

- ORGANISATION FOIRE DE SEPTEMBRE (porc et pommes)

Monsieur SAMYN Philippe, Président de la commission fêtes et loisirs informe que Monsieur LEGROS Thierry, traiteur, ne souhaite plus organiser cette foire, et a donné à monsieur SAMYN, une liste d'exposants. Il accepte de faire un stand de restauration, sans buvette.

La buvette serait tenue par les membres du Conseil Municipal. A confirmer, en commission.

La foire de septembre sera organisée avec peut-être une brocante. Il faut la renommer. Foire d'automne ? ou Foire d'automne à Chaumont-Porcien. La localisation restera la place du village.

Les membres de la commission fêtes et loisirs se réuniront le lundi 18 juillet à 19h00, avec la participation de monsieur Thierry LEGROS. Cette commission aura pour but de définir le thème et l'organisation car il y a une communication à réaliser rapidement.

Madame MUTEREL Nadine souhaitait participer à cette commission, mais pour cause de vacances, elle sera absente.

- QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT du 29 juin 2022

Suite à la réunion le 29 juin 2022 de la CLECT (Commission Locale d'Entretien des Charges Transférées), le Conseil Municipal délibère sur l'approbation du rapport de la CLECT relatif aux charges transférées des communes pour le transfert de la compétence « Contribution au budget du SDIS ».

Délibération :

Vu le rapport de la CLECT du 29 juin 2022 (approuvé à l'unanimité)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-5,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le rapport de la CLECT du 29 juin 2022.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le montant de l'attribution de compensation étant négative en 2022 (-4 082€), la dépense pour le reversement à la communauté de communes a été budgétisée et mandatée sur l'article 62876. Rejet de la trésorerie pour mauvaise imputation. L'attribution de compensation budgétaire reversée par la commune à l'EPCI doit être inscrite au compte 739211.

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité des membres présents, les écritures suivantes :

Prélèvement de la somme de 4 082.00 € de l'article 62876 (à un GFP de rattachement), en faveur de l'article 739211 (attributions de compensation).

EGLISE DE CHAUMONT-PORCIEN

Les cloches de l'église de Chaumont-Porcien ne fonctionnent plus. Après intervention de l'entreprise DS QUARTZ, constat est fait que le moteur est cassé.

VOIRIES

Monsieur DEVIE Jean, président de la commission voirie, souhaite réunir les membres et faire le tour des voiries communales pour répertorier les routes nécessitant une réfection.

Les priorités seraient : route de Pagan, pour Wadimont, les rues des Juifs et du cimetière, ainsi que la traversée d'Adon.

EOLIENS

Monsieur CAMUS Guy, informe les membres du Conseil Municipal avoir rencontré la société Energy TEAM. Celle-ci souhaite présenter son projet d'extension de 6 générateurs et éventuellement un projet de panneaux photovoltaïques au pôle scolaire de Chaumont-Porcien. L'éolien étant mal perçu actuellement, monsieur CAMUS ne souhaite pas cette présentation.

BASSIN DE RESERVE INCENDIE

Monsieur SAMYN Philippe signale que le bassin n'est pas fermé. Signalement également pour la rue de la pisselotte, la rustine faite par l'entreprise pour le branchement d'un compteur sur une grange ne tiendra pas. Il faut contacter l'entreprise à ce sujet.

CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE (EMCCP)

Monsieur LANEAU Philippe informe les membres présents que la convention n'est pas signée pour cause de vacances du Président.

BOIS DE SAINT-BERTHAULD

Les bucherons sont actuellement sur place. Monsieur CLARA doit se déplacer pour contrôler les travaux. Les bucherons ont fait comprendre qu'ils ne se chargeront pas des deux arbres qui se trouvent dans une position délicate.

SITE INTERNET

Monsieur LANEAU Philippe informe les membres présents, que le site internet de la commune fonctionne à nouveau. Le problème venait de l'hébergeur qui avait omis de cocher la case « collectivité ». Conséquence, l'hébergeur nous a caractérisé comme mauvais payeur (factures payées mais avec un délai plus long qu'une entreprise) et a supprimé nos données. Après de multiples appels, l'hébergeur « ionos » nous a dirigé par téléphone pour la restauration des données du site.

Madame MUTEREL Nadine rappelle que le site a été créé gratuitement par sa fille, Lucie MUTEREL, et que la commune s'était engagée à lui faire de la publicité. A ce jour, rien n'est fait. Elle regrette d'avoir conseillé sa fille et nous demande de ne plus importuner celle-ci.

Monsieur LANEAU Philippe explique que, si, la publicité n'a pas été faite, c'est en raison des problèmes cités. Il était impossible de communiquer sur ce site puisqu'il ne fonctionnait pas. Maintenant que tout est fonctionnel, la publicité sera faite pour Lucie MUTEREL. Un site internet nécessite un hébergeur. Tous les problèmes rencontrés ne sont pas du fait de Lucie MUTEREL, mais de l'hébergeur uniquement.

COMPOSTAGE

Madame MUTEREL Nadine a assisté à une démonstration sur le compostage chez VALODEA à Charleville-Mézières et demande qui gère les composteurs. Monsieur CAMUS Guy signale que deux fois par an, la communauté de communes des Crêtes pré ardennaises organise une commande de composteurs à tarif préférentiel et que la dernière livraison a été effectuée il y a deux mois pour Chaumont-Porcien. La formation sur le compostage est assurée lors de la distribution des composteurs.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur JADART Michel fait remarquer que l'éclairage de rue est allumé jusqu'à 23h. C'est du gaspillage en cette saison. Monsieur LANEAU Philippe répond que ce débat a déjà eu lieu et qu'après avoir fait le calcul pour une heure en moins, il n'y avait pas de gain significatif.

PODIUM

Monsieur CAMUS Guy informe que le podium trop vétuste ne sera plus utilisé pour des raisons de sécurité. La sonorisation du 14 juillet sera installée sur les plots de la salle des fêtes.

Séance levée à 22h00.

Le Secrétaire de séance
MUTEREL Nadine



Le Maire
CAMUS Guy

